



**DELIBERATION N° 24/055 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT L'ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE À
L'ASSOCIATION "RAMANTIQUE"**

**CHÌ APPROVA L'ADISIONI DI A CULLITTIVITÀ DI CORSICA À L'ASSOCIU
"RAMANTIQUE"**

REUNION DU 29 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf mai, la Commission Permanente, convoquée le 21 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Romain COLONNA à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
M. Jean-Martin MONDOLONI à M. Georges MELA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Valérie BOZZI, Marie-Anne PIERI, Hyacinthe VANNI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 20/017 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 portant approbation du cadre de politique générale des sites archéologiques et musées de Corse,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021

approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,

VU la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,

VU la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,

SUR rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (10) : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE l'adhésion de la Collectivité de Corse à l'association « RAMantique » pour une durée de 1 an renouvelable.

ARTICLE 2 :

DESIGNE comme représentant titulaire Mme Anne-Lise PASQUALI-MARIELLI, médiatrice du site archéologique d'Aleria, et comme représentant suppléant Mme Marie-Laurence MARCHETTI, cheffe de service archéologie, sites et CCE.

ARTICLE 3 :

APPROUVE le paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 100 euros, imputé sur le programme 4438, opération 4438Q001, du budget de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 29 mai 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Maupertuis', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 MAI 2024

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ADISIONI DI A CULLITTIVITÀ DI CORSICA À L'ASSOCIU
"RAMANTIQUE"**

**ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE À
L'ASSOCIATION "RAMANTIQUE"**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet d'approuver la demande d'adhésion de la Collectivité de Corse à l'association « RAMantique ».

1. Présentation de l'association « RAMantique »

Le réseau RAMantique (Réseau Archéologie Médiation Antique) est une association loi 1901 créée en avril 2014 et domiciliée à Javols. Sa création fait suite à un séminaire organisé par le SCérén (réseau Canopé) en partenariat avec le ministère de la Culture axé sur la visualisation de l'Antiquité (imaginaire et science). Un certain nombre de structures nationales s'est retrouvé au musée départemental de l'Arles antique autour de la question « comment montrer, par quels moyens, visualiser l'Antiquité ? »

L'objectif de l'association est de constituer un réseau de professionnels de la diffusion et de la promotion de l'archéologie antique afin :

- ✓ d'échanger sur les questions et les pratiques liées à la diffusion de l'archéologie antique ;
- ✓ d'enrichir les pratiques métiers ;
- ✓ de créer des outils communs et mutualiser les outils existants ;
- ✓ de mettre en œuvre des actions collectives permettant la diffusion et la valorisation du patrimoine archéologique antique auprès des publics, dans un souci de mutualiser les ressources intellectuelles et les moyens techniques.

L'association rassemble plus d'une quarantaine d'adhérents, personnes physiques ou morales, représentant des musées, des sites archéologiques et des services d'archéologie sur l'ensemble du territoire.

Deux réunions plénières se tiennent par an et des réunions restreintes en groupes de travail suivant les besoins des projets.

Les ressources sont stockées sur un compte partagé.

Par son adhésion, la Collectivité de Corse ferait connaître ses compétences et partagerait les outils de médiation créés par les équipes des service archéologie, site et Centre de conservation et d'étude (CCE) et musée d'archéologie d'Aleria (livret, mallette, festiv'in Aleria antica ect.) et gagnerait en professionnalisme par la richesse des pratiques et des échanges.

2. Les modalités pour adhérer à « RAMantique »

Il s'agit de :

- désigner un représentant titulaire et suppléant ;
- s'acquitter de la cotisation annuelle (100 € pour les membres institutionnels).

En conclusion, il est proposé :

- D'APPROUVER l'adhésion à l'association « RAMantique » pour une durée de 1 an renouvelable.
- DE DESIGNER comme représentant titulaire Mme Anne-Lise Pasquali-Marielli, médiatrice du site archéologique d'Aleria, et comme représentant suppléant Mme Marie-Laurence Marchetti, cheffe de service archéologie, sites et CCE.
- D'APPROUVER le paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 100 € financé sur l'opération 4438Q001.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

BULLETIN D'ADHÉSION 2024

➤ **Je souhaite adhérer à titre individuel (membre actif)**

20 €

Je souhaite également être membre du Conseil d'administration
(Élection du CA lors de l'assemblée générale)

Nom et Prénom :

➤ **Je souhaite adhérer au titre d'une structure (membre institutionnel)** 100 €

Nom de la structure ou désignation :

Représentant légal de la structure :

Statut de la structure : association collectivité
 entreprise autre

Conformément aux statuts, les structures ne peuvent pas être représentées au CA mais disposent d'une voix lors des assemblées générales.

Le règlement d'adhésion s'effectuera uniquement par virement bancaire ou via la plateforme Chorus
(contacter la Trésorière de l'association DUSSOULIER Marie via l'adresse mail ramantique@gmail.com, ou à son attention marie.dussoulier@perigueux.fr)

Nom du **représentant** de la structure au sein de RAMantique :

Nom du **suppléant** de la structure au sein de RAMantique :

➤ **Coordonnées de l'adhérent (individuel ou structure)**

Nom du contact :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone(s) :

Adresse(s) électronique(s) :

Les adhérents s'engagent à respecter les statuts de l'association et son règlement intérieur.

Date et signature :

Cachet (pour les structures uniquement)